SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

: 78 Membres élus Membres en fonction 78

Membres présents 59 Membres absents

Procurations

07

19

Séance du 26 février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du

mois de février, à 18 h, le Conseil de

Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc

Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne 20/02/2025 03/03/2025 04/03/2025

Présents:

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. BOHLY Dominique)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accuse de reception en préfecture 068-200066058-20250226-20250226p9-DE Date de télétransmission : 03/03/2025 Date de réception préfecture : 03/03/2025

9ème QUESTION

<u>Transports - Ligne de bus 220 reliant la gare de Lörrach à l'EuroAirport - versement d'une subvention</u>

(DELIBERATION n° 2025-009)

La ligne de bus reliant la gare de Lörrach à l'EuroAirport, dénommée « FREUND », a été mise en service le 15 décembre 2024 pour une durée expérimentale de trois ans.

Cette nouvelle liaison entre l'Allemagne et la France vient combler une carence dans la mobilité transfrontalière. En effet, avant sa mise en service, les déplacements en transports en commun entre l'Allemagne et la France se réalisaient uniquement via le territoire suisse, avec notamment des solutions tarifaires relativement chères et des temps de déplacements importants.

La nouvelle ligne offre une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe et 60 minutes en heure creuse avec une première arrivée à l'EuroAirport à 4h30 et un dernier départ à 00h00.

Les éléments financiers de la nouvelle ligne sont les suivants :

	1 645 934 €
▶ plan de financement :	
- Partenaires allemands dont:	747 967 €
Land BW (Regio Bus)	461 459 €
LK Lörrach	286 508 €
- Interreg VI :	822 967 €
- Partenaires français dont :	75 000 €
<u>Saint-Louis Agglomération</u>	25 000 €
Collectivité européenne d'Alsace	25 000 €
Région Grand Est	25 000 €

Le Bureau a émis un avis favorable sur le plan de financement et la participation annuelle de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 25 000 € pendant la durée de l'expérimentation. Les crédits nécessaires sont inscrits à la fonction 8201 article 65748

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution de la subvention proposée, à hauteur de 25 000 € par an sur une période de 3 ans ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 28 février 2025

Le Président,

Jean-Marc/DEICHTMANN